



EQUIPE MOBILE D'APPUI A LA SCOLARISATION



☎ : 06.46.88.52.44

💻 : coord.emas@lespep19.org



L'EMAS, Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation, est une équipe composée de **professionnels du secteur médico-social** (psychologue, neuropsychologue, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, éducateur spécialisé et enseignant spécialisé...) qui **vient en appui aux professionnels de l'Education nationale** afin d'apporter :

- ↳ Son expertise
- ↳ Les ressources nécessaires au bon accompagnement des élèves présentant des difficultés spécifiques dans le cadre de leur scolarité.

L'objectif de l'équipe mobile d'appui à la scolarisation :

Renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant des particularités :

- ↳ En sécurisant les parcours des élèves,
- ↳ En constituant un soutien mobilisable pour les professionnels de l'Education nationale.

Les missions de cette équipe :

- ↳ Conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires
- ↳ Apporter appui et conseil en cas de difficultés avec un élève.
- ↳ Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile.
- ↳ Apporter des éléments d'information et d'analyse à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH le cas échéant.

Pour cela, elle peut :

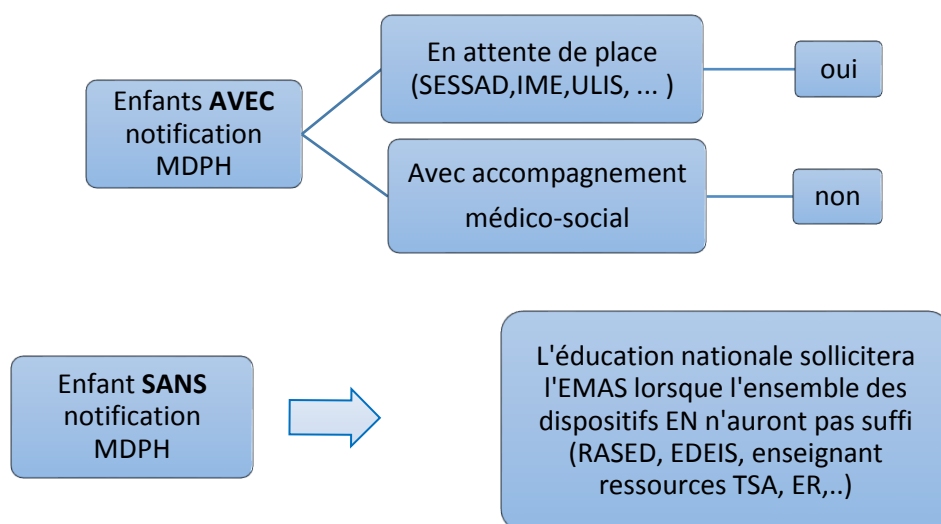
- ↳ Mettre en place des **actions de sensibilisation et d'information sur le handicap et les outils d'adaptation et d'accompagnement**
- ↳ Organiser des **réunions techniques**
- ↳ Contribuer à l'**évaluation** de situation pour argumenter un dossier MDPH
- ↳ Intervenir auprès de l'élève **en risque de déscolarisation**

Cette équipe mobile n'intervient pas directement auprès des élèves mais vient épauler les dispositifs existants.

Elle s'adresse aux :

- Professionnels des établissements scolaires (personnels de direction, l'ensemble de l'équipe éducative (psychologue, CPE, AESH, infirmière scolaire, EDEIS)
- Élèves en situation de handicap avec risque de rupture de scolarisation : dans les situations critiques.

Dans quelle situation :



Modalités d'accès

- Chaque professionnel de l'établissement scolaire (enseignant, AESH, ...) avec **l'aval de son chef d'établissement**, peut solliciter une intervention de l'EMAS auprès du coordonnateur de l'EMAS
- Les pilotes et coordonnateur de PIAL
- L'enseignant référent de scolarité peut lui aussi solliciter une intervention de l'EMAS avec l'accord de l'IENASH.
- Un ESMS, en complément de son intervention (et non en suppléance), peut requérir une intervention de l'EMAS, en lien avec la MDPH
- L'IENASH, l'ARS, peuvent solliciter directement une intervention.

La saisine se fait via un formulaire, la famille sera informée de la démarche de l'équipe pédagogique

Les professionnels de l'équipe mobile :

L'EMAS des PEP 19 est rattachée au CMPP départemental.

Ils seront en charge :

- De faire un bilan de la situation scolaire de l'élève avec l'enseignant :
- Des dispositions à mettre en œuvre afin d'améliorer les conditions de scolarisation notamment au travers d'échanges avec la famille, l'équipe pédagogique mais également les professionnels libéraux et médico-sociaux qui accompagnent le cas échéant déjà l'élève.
- Sa zone d'intervention s'étale sur tout le département de la Corrèze

Les membres de l'équipe pouvant intervenir auprès des professionnels de l'éducation nationale :

- ✓ Coordonnateur EMAS
- ✓ Educateur spécialisé
- ✓ Neuropsychologue
- ✓ Ergothérapeute
- ✓ Orthophoniste

Votre interlocuteur :

Coordonnatrice : Fabienne BONNEVAL

☎ : 06.46.88.52.44

💻 : coord.emas@lespep19.org

